

## **Finances Communales** : Présentation des résultats du Compte Administratif 2019 de la Ville de Gentilly.

Normalement, chaque année le Conseil Municipal doit adopter les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. Pour 2020 cette date a été repoussée au 31 juillet par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 ayant instauré l'Etat d'Urgence Sanitaire.

Ces comptes sont composés de deux documents suivant le principe de la séparation du comptable et de l'ordonnateur :

- Le Compte Administratif qui retrace la comptabilité du Maire (l'Ordonnateur)
- Le Compte de Gestion qui présente la comptabilité du Trésorier Principal (le Comptable).

Les deux sections du Budget présentent des résultats séparés.

Les Résultats et les Restes à Réaliser seront repris dans la comptabilité de l'année lors de l'adoption du Budget Primitif 2020.

Le compte administratif 2019 se présente comme suit (voir les tableaux annexés) :

### **VILLE**

#### **Bilan global :**

La clôture de la gestion 2019 présente la particularité d'intégrer par des mouvements non budgétaires, les soldes de gestion de deux entités dissoutes en 2019 rattachées à la gestion gentillienne :

- Le legs Debray qui dégage un excédent d'investissement de 241.289,81€ provenant du transfert à la Ville de la valeur de l'actif de l'hôtel Cecilia.
- Le syndicat Arcueil Gentilly pour la création d'un office HLM, dissous de plein droit depuis la création de la Métropole du Grand Paris et dont les deux villes ont souhaité que l'excédent de fonctionnement de 2.149,45€ revienne à la ville Gentilly.

#### **Section d'investissement**

Dépenses totales : 16.198.747,63€

Recettes totales : 14.679.492,04€

Soit un **solde d'exécution à la clôture de -1.519.255,59€ abondé du résultat de clôture du Legs Debray dissous en 2019 de +241.289,81€ soit un résultat de -1.277.965,78€** identique au Compte de Gestion 2019 présenté par Madame la Trésorière Principale.

En tenant compte des restes à réaliser (Dépenses : 1.092.180,48€ et Recettes : 1.951.639,57€), le besoin de financement de la section d'investissement 2019 s'élève à 418.506,69€. Au Budget 2019 était prévu un virement de 766.337,67€ qui additionnée aux amortissements finançait le remboursement de la dette en capital. **Aussi il est proposé d'inscrire lors de la repises des résultat 2019 au budget 2020 le montant de 766.337,67€ en fonds de réserve.**

#### **Section de fonctionnement.**

Dépenses totales : 51.671.676,05€

Recettes totales : 53.604.129,63€

Soit un **excédent de clôture brut de 1.932.453,58€ abondé du résultat du SIHLM de 2.149,45€ pour un total net 1.934.603,03€** identique au Compte de Gestion 2019 présenté par Madame la Trésorière Principale. Après affectation en fonds de réserve en section d'investissement de 766.337,67€, **l'excédent net de fonctionnement à reprendre en 2020 est de 1.168.265,36€.**

Les causes de cet excédent reposent essentiellement (chapitre 011,012 et 65) sur des moins-values de dépenses conjoncturelles spécifiques au déroulement de l'exécution du budget 2019.

### Analyse détaillée :

## Section d'investissement

### Dépenses d'équipement brut

#### Les Dépenses mandatés sur l'année 2019 :

**Les dépenses d'équipement brut** (chapitres 204, 20, 21 et 23) sont réalisées à la clôture à hauteur de **2.460.813,96€** soit 63%.

Ce niveau de réalisation, est en nette progression par rapport à 2018 (41%). Néanmoins apparaît sur 2019 une moins-value de dépenses de **351.837,20€**. Dans ce montant, se trouvent certaines dépenses qui n'ont pas pu être réalisées ni reprises en reste à réaliser faute d'attribution à une entreprise sur l'année, elles seront donc réinscrites au BP 2020, c'est notamment de cas des travaux dans les écoles pour **132.369,80€** dont les travaux de réalisation de SAS au entrées des écoles H. Barbusse et V. Hugo.

#### Les Autorisations de Programme

Situation des Autorisations de Programme dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain se présente ainsi :

- La reconstruction de **l'école maternelle J Lurçat** (autorisation de programme de 9.033.000€) débutée en 2012 est comptablement mandatée à 98% fin 2019
- La construction du **gymnase C. Leroux** et de la maison régionale des sports (autorisation de programme de 8.685.000€) est mandatée fin 2019 à hauteur de 98%.
- L'aménagement des **berges de l'A6a** et des espaces publics (autorisation de programme de 4.489.200€) est payé de plus 100% en 2019 suite aux aléas subis dans la conduite du chantier.

Dans le détail, les paiements de l'année 2019 pour ces opérations sont comptabilisés comme suit :

- Reconstruction de l'école maternelle J Lurçat (chapitres 23) : **2.367,00€**
- Réalisation du gymnase C Leroux et de la maison régionale des sports (chapitre 23) : **15.860,98€**
- Aménagement berges A6a et des espaces publics (chapitre 23) : **348.578,18€**

#### Autres opérations d'équipement brut (chapitres 204, 20, 21 et 23) :

- Travaux, mobiliers et matériels dans les écoles (chapitres 21 & 23) : **426.212,12€**  
Dont : Remplacement de la clôture école V Hugo : 139.921,28€ / Création de classes école primaire Lamartine : 86.413,80 / Etude extension maternelle H Barbusse : 29.817,12€ / Réaménagement du Rased primaire V Hugo : 12.344,22€ / Autres travaux locaux et cours : 70.670,08 / Matériels informatiques : 22.419,19€.
- Acquisition foncière et Etude aménagement (chapitre 20 & 21) : **402 659,03€**
- Travaux, mobiliers, matériels et informatiques services administratifs (chapitres 21 & 23) : **369 020,14€**  
Dont : Matériels et logiciels informatique : 136.214,27€ / Remplacement de véhicule VL : 54.585,72€ / Travaux divers dans les bâtiments 50.224,00€ / Mobilier administratif : 21.425,00€ / Remplacement de copieurs : 20.950,61€.
- Acquisition du terrain 63bis rue B. Malon : **369.000,00€**

- Reprise de la valeur de l'hôtel Cécilia dans les comptes de la Ville : **234 421,71€**  
Ce mouvement est technique entre les actifs de l'ex Debray et de la Ville. Le budget de la Ville a « récupéré » cette somme via une majoration de son résultat d'investissement 2019.
- Travaux, mobiliers et matériels sports (chapitres 21 & 23) : **230 081,62€**  
Dont : Travaux au gymnase Baquet : 129.828,32€ / installation de Work-out quartier V Hugo : 42.529,80€.
- Travaux, mobiliers et matériels espaces verts et entretien voirie (chapitres 21 & 23) : **229 541,10€**  
Dont : Acquisition d'une balayeuse : 182.385,22€ / Réalisation espace jeux d'enfant jardin de la paix : 24.757,52€.
- Travaux, mobiliers, matériels dans centres socio-éducatifs (chapitres 21 & 23) : **84 556,53€**  
Dont : Travaux centre d'Excideuil : 50.160,00€.
- Travaux, mobiliers et matériels santé (chapitres 21 & 23) : **77 873,38€**  
Dont : Renouvellement du plateau technique : 64.519,72€.
- Travaux, mobiliers et matériels culture (chapitres 21 & 23) : **39 073,29€**  
Dont : Informatique de la médiathèque 27.562,80€

### **Les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent 1.092.180,48€ :**

Au titre des Opérations dans le cadre de l'ORU :

- Reconstruction de l'école maternelle J Lurçat (chapitre 23) : **74.892,81€** correspondant au solde de la maîtrise d'œuvre.
- Réalisation du gymnase C. Leroux (chapitre 23) : **69.462,33€** pour de travaux non facturés.

Soit un total de **144.355,14€**, de montant résiduels à régler début 2020.

Les autres dépenses en restes à réaliser les plus significatives sont :

- Travaux, mobiliers, matériels et informatiques services administratifs (chapitres 21 & 23) : **239.513,93€**  
Dont : Matériels et logiciels informatique 36.018,39€ / Remplacement poids lourds : 114.000,00€ / Remplacement de véhicule VL : 49.020,60€.
- Travaux, mobiliers et matériels santé (chapitres 21 & 23) : **222.184,40€**  
Dont : Renouvellement de matériels CMS (chapitre 21) financé par le don Vigneron : 125.771,16€ / Travaux salle de prélèvement (chapitre 23) : 79.681,00€.
- Travaux, mobiliers et matériels culture (chapitres 21 & 23) : **104.517,44€**  
Dont : Travaux à la médiathèque : 85.758,00€.
- Travaux et matériels espaces verts, voirie et budget participatif (chapitres 23) : **100.214,00€**  
Dont : Budget participatif : 70.343,22€ / Travaux parcs et jardins : 29.256,00€.
- Travaux, mobiliers et matériels dans les écoles (chapitres 21 & 23) : **84.545,94€**  
Dont : Travaux extension maternelle H Barbusse : 76.826,88.
- Aménagements Urbains : **79.376,00€**  
Dont : Subvention à OPALY pour la réalisation d'aires de jeux au Chaperon vert : 66.000,00€
- Travaux, mobiliers, matériels dans centres socio-éducatifs (chapitres 21 & 23) : **71.566,33€**  
Dont : Travaux centre d'Excideuil : 63.619,68€.
- Travaux, mobiliers et matériels sports et budget participatif (chapitres 21 & 23) : **45.907,30€**  
Dont : installation de work-out quartier du 162 : 20.805,60€

## **Recettes d'Investissement**

**Les recettes réelles d'investissement** sont encaissées pour **2.123.927,53€**.

### **Les Autorisations de Programme**

La réalisation presque complète des dépenses des ACP a permis que soient procédés à l'appel des soldes de subvention (chapitre 13) auprès des différents financeurs :

### **Aménagement des berges de l'A6a**

ANRU : **139.858,80€**

Conseil départemental : **125.451,00€**

EPT12 : **641.343,00€**

Conseil régional : le solde demandé n'était encore encaissé à la clôture, il est donc en reste à réaliser. L'encaissement s'est effectué courant janvier 2020 (voir plus bas).

### **Construction du gymnase C Leroux**

ANRU : **161.395,20€**

### **Reconstruction de l'école Maternelle J Lurçat**

ANRU : **69.734,20€**

Pour ces deux dernières opérations, en fonction de l'évolution des chantiers, les autres subventions ont été encaissées en totalité les années précédentes.

### **Autres recettes d'investissement :**

- Fonds de Compensation de la TVA (chapitre 10) pour **205.970,00€**
- Taxe d'aménagement (chapitre 10) pour **536.381,08€**
- Subvention pour l'étude urbaine av. P Vaillant-Couturier (chapitre 13) : **21.075,38€**
- Remboursement (chapitre 27) du Cautionnement au titre de la préemption suite à la DIA au 71 rue Paul Vaillant Couturier non aboutie suite au retrait de la DIA par le vendeur : **165.000,00€**

**Les Restes à Réaliser en recettes d'investissement** s'élèvent à **1.951.639,57€** s'y trouvent comptabilisés :

- L'enveloppe d'emprunt prévue au budget 2019 pour **1.600.000,00€**. Le contrat a été signé fin 2019, la gestion du fonds de roulement de trésorerie ne nécessitait pas un appel des fonds avant début 2020.
- Les subventions accompagnant les opérations pour : **351.639,57€** (chapitre 13).

### **APCP**

Subvention du Conseil régional pour l'aménagement des berges A6a : **145.010,77€**

### **Ecoles**

Subventions DSIL pour la création de nouvelles classes à V Hugo et Lamartine : **54.850,00€**

Subvention FIPD pour les travaux de mise en sécurité dans les écoles : **45.452,80€**

Subvention Régionale pour le remplacement de la clôture des écoles V Hugo : **31.832,00€**

### **Santé**

Subvention de de l'ARS pour la création d'une nouvelle salle de prélèvement au CMS : **38.519,00€**

### **Sports**

Subvention du Conseil départementale pour la mise en place de Work-out dans les quartiers : **14.100,00€**

### **Aménagement**

Subventions de l'EPT12 et de la Caisses des Dépôts et Consignation pour l'étude urbaine avenue Paul Vaillant-Couturier : **21.875,00€**

## **L'Annuité de la Dette au Compte Administratif 2019**

(Voir l'état de la dette en annexe du document CA 2019)

Après l'année 2018 marquée par le remboursement anticipé de 6.795.881,51€ de capital, l'année 2019 retrouve le rythme habituel de remboursement des annuités.

Le paiement du capital (articles 1641 et 16441) s'élève globalement à **2.613.302,34€**. Le financement de la dette en capital est assuré par l'autofinancement, les fonds propres de la section d'investissement

(FCTVA, taxe d'aménagement) et l'affectation en fonds de réserve par ponction sur l'excédent de fonctionnement lors de la reprise des résultats.

## Section de fonctionnement

L'excédent dégagé par la section d'un montant de **1.168.265,36€** après affectation en fonds de réserve, provient essentiellement de moins-values de dépenses conjoncturelles, les recettes étant globalement réalisées à 100% (voir détails à la suite).

### Dépenses

**Les dépenses réelles** sont réalisées à **97 %**.  
Elles dégagent une moins-value totale de **1.141.866,46€**.

Les **moins values de dépenses** significatives émanent de trois chapitres :

- **011 « Charges à caractère général »** (réalisé à 89 %) soit une moins-value de **678.935,50€**.
- **012 « Charges de personnel »** (réalisé à 99 %) soit une moins-value de **264.371,35€**.
- **65 « Autres charges de gestion courantes »** (réalisé à 99 %) soit une moins-value de **139.124,76€**.

### Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Comme toujours, pour ce chapitre, les moins-values sont formées par une multitude de lignes, néanmoins se distinguent à l'article, les résultats suivants :

**6288 « Autres services extérieurs »** : **-114.487,59€**, soit 21 % du crédit initial.

Cet article comporte 59 lignes de crédits. La moins-value s'avère diffuse, seuls se dégagent : la Délégation de service au SIIM avec -19.182,61€ selon les interventions réalisées et la prestation de vérification provisionnelle des ERP municipaux pour -13.868,60€.

**60636 « vêtement de travail »** **-101.386,72€** soit 65% du crédit initial

Au moment de la clôture 2019 le marché public de vêtements de travail n'était pas encore attribué. Ce crédit sera repris en 2020.

**62848 « Redevances pour autres prestations »** : **-78.154,61€** soit 26 % du crédit initial.

Redevance versée à la SAEMES dans le cadre de la DSP stationnement dégage -76.465,97€ de la moins-value, en fonction des recettes encaissées

**60613 « Chauffage urbain »** : **-52.397,12€** soit 8% du crédit initial.

Cet article comporte 14 lignes de crédits. La moins-value la plus significative est de -12.495,67€ pour le groupe scolaire H Barbusse. Globalement ce constat peut être en lien avec les hivers peu rigoureux.

**615221 « Entretien et réparation de bâtiments »** : **-46.357,26€** soit 17% du crédit initial.

Ce crédit de 43 lignes retrace les contrats d'entretien des bâtiments et une part de provision pour les incidents qui se sont révélés peu nombreux en 2019.

**60628 « Autres fournitures non stockées »** : **-41.701,52€** soit 14% du crédit initial.

Cet article comporte 43 lignes de crédits. Se dégage néanmoins la ligne fournitures pour les ateliers de la régie pour un total de -17.170,04€ en fonction des besoins.

**6184 « Versement à des organismes de formation »** : **-40.002,28€** soit 65 % du crédit initial.

Les formations sont, selon les prestataires et leur contenu, gratuite (dans le forfait CNFPT) ou payante. La faiblesse de la réalisation du crédit ne reflète pas la réalité des actions de formation menées.

### Chapitre 012 « Charges de personnel »

La moins-value constatée de **264.371,35€** est la résultante des délais de recrutement nécessaires après des mutations vers d'autres collectivités et des départs en retraite de personnel.

### Charges 65 « Autres charges de gestion courantes »

**65541** « Fonds de compensation des charges territoriales » :- **81.233,00€** soit 1% du crédit initial.  
En fonction des sommes appelées par l'EPT12.

**65548** « Autres contributions » : **-45.783,34€** soit 3% du crédit initial.  
Cette moins-value provient du nombre de repas produits et facturés par le SIDORESTO, moindre en fin d'année suite au mouvement social.

## Recettes

**Les recettes réelles hors cessions (art 775)** sont réalisées à 99% et dégagent une plus-value globale de **24.248,45€**.

**Ce résultat s'explique par la combinaison au chapitre d'une moins-value et d'une plus-value de recettes :**

### **Chapitre 70 « Produits des services » avec -147.674,26€.**

Cette moins-value est la combinaison de plusieurs causes :

Le forfait post-stationnement (70383) dégage -95.645,89€ de moins-value liée à la neutralisation de places de parking lors de travaux de voirie.

La baisse des encaissements des recettes de restauration (7066) pour -99.187,42€ due au changement de la période d'actualisation des bases de calcul des participations familiales et au mouvement social de fin d'année.

Le produit des droits de voirie (70323) qui opère un rattrapage sur l'année précédente pour +86.643,74€.

### **Chapitre 73 « Impôts et taxes » pour +181.344,60€**

La taxe de séjour (7362) dégage +120.515,92€ de plus-value après l'ouverture en 2019 de l'auberge collective Jo & Joe et l'obligation faite aux hébergeurs en ligne de facturer et reverser aux villes les montants collectés.

Le produit de la TH, du FB et FNB (73111) est en progression de 73.415,00€ par rapport au produit voté.

La taxe sur les droits d'enregistrement (droits de mutation : 7381) présente un produit excédentaire de 27.193,34€ par rapport au 650.000€ attendus.

## **Les cessions de biens (art 775)**

Réglementairement le produit des cessions de biens se prévoit en section d'investissement mais l'encaissement s'opère en section de fonctionnement et est ensuite transféré en recette d'investissement par un mouvement pour ordre.

Le produit des cessions en 2019 est de **11.003.418,50€** correspondant aux cessions suivantes

Vente de Hôtel Cecilia (ex legs Debray) :	10.200.000,00€
Vente de 25 rue Pascal :	315.000,00€
Vente de 35 rue de la division Leclerc :	280.000,00€
Cession de travaux à Opaly dans le cadre de l'aménagement des berges de l'A6a :	208.418,50€